

EXPERTISES TRANSVERSALES

Indivision et séparation : l'heure des comptes

Comment bien liquider une indivision,
et anticiper les problèmes liquidatifs

Les liquidations d'indivisions soulèvent couramment des difficultés à raison de diverses problématiques qui se posent au notaire : quotités d'acquisition inégales, financement inégal, occupation privative d'un bien, travaux d'amélioration....

La présente formation doit permettre aux participants de traiter correctement toutes les étapes d'une liquidation d'indivision et d'anticiper certaines difficultés.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier les typologies d'indivisions (indivision particulière/universelle)
- Maîtriser les relations pécuniaires entre indivisaires
- Connaître les régimes des différentes créances et dettes de l'indivision
- Savoir établir les comptes d'indivision
- Savoir prendre en compte le passif contracté par les indivisaires
- Déterminer le montage le plus adapté pour procéder à une acquisition indivise (choix des quotités d'acquisition)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Exposé théorique
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Mises en situation
- Cas pratiques /Étude de cas /Série d'exemples concrets
- Support visuel



FORMATEURS

Coline CADOUOT-ULLIEL ou
Natacha FAUCHIER et Sébastien RICHARD
ou Marion de NIJS
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON

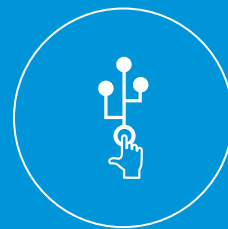


DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en
indivision et partage



PLUS-VALUE

Maîtrise d'une
liquidation d'indivision



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

- Droit civil des obligations
- Droit civil de la famille

PROPOS LIMINAIRES

30min

- La notion d'indivision : existence ou absence
- La nécessité de comptes
- Le partage : amiable ou judiciaire

1

LES COMPTES DES INDIVISAIRES

A. L'indivisaire créancier

- La conservation et l'amélioration du bien indivis de l'article 815-13 du Code civil
- Le financement de l'acquisition indivise

4h

- La rémunération de l'indivisaire gérant de l'article 815-12 du Code civil

B. L'indivisaire débiteur

- La jouissance privative de l'article 815-9 du code civil
- Les dégradations ou détériorations apportées au bien indivis
- Le compte de fruit de l'article 815-10 du Code civil
- L'avance en capital

2

LE COMPTE GÉNÉRAL D'INDIVISION

1h30

- A. Distinction entre indivision universelle et indivision particulière
- B. La notion de passif de l'indivision

3

CAS PRATIQUE

1h